

3D PROTECT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 27 rue Blaise Pierre 95100 ARGENTEUIL
(En cours de transfert du siège social)

912 454 667 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02/01/2026

L'An deux mille vingt six
Le deux janvier
A, 11 heures

L'actionnaire de la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle 3D PROTECT, au capital de 500 euros, dont le siège social est situé au sis 27 rue Blaise Pierre 95100 ARGENTEUIL s'est réuni en assemblée extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur EL KHARFAN NAJD, Président.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composants le capital social.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence de l'assemblée, dument émargée et certifiée par les membres du bureau
- Un exemplaire à jour des statuts et divers autres documents

Monsieur le Président déclare que tous les documents communiqués à l'assemblée ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Transfert du siège social de la société 3D PROTECT au 99, avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY SUR SEINE à compter de ce jour,
- Modifications objet social
- Pouvoirs pour accomplissements des formalités

La discussion est ouverte sur les questions à l'ordre du jour.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 27 rue Blaise Pierre – 95100 ARGENTEUIL au 99, avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de la mise à jour corrélative de l'article 4 de statuts, qui aura désormais la rédaction suivante :

Article – 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 99, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine.

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale de modifier l'objet social en ajoutant nettoyage courant des bâtiments et, ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire.

« NOM DE LA SOCIETE »

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 99 AVENUE ACHILLE PERETTI

« CODE POSTAL » : 92200 NEUILLY SUR SEINE

912 454 667 RCS PONTOISE

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02/01/2026**

N° d'ordre	NOM des actionnaires ou des mandataires	Nombre d'action s	Signature des membres ou des mandataires
01	Monsieur EL KHARFAN NAJD	100	
	TOTAL	100	

**Certifiée et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir et
0 formulaire de votes par correspondance, arrêtée à 1 actionnaire présents ou
représentés, possédant ensemble 100 actions**

Le Président

